

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 13/12/2024
*Date d'Affichage : 13/12/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 13
*VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur, Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints
Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Monique MORNACCO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Étaient absents excusés :

Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Isabelle LACOUR, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 21 novembre 2024**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication (sans notification).



Fait à Margency, le 20/12/2024

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20241220-DEL219122024-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024